



Rapport de durabilité 2025

Caisse de pensions Novartis 1

 **NOVARTIS**

Introduction

La Caisse de pensions Novartis 1 a été l'une des premières institutions de prévoyance en Suisse à intégrer les critères ESG dans sa stratégie de placement. Nous considérons qu'il est de notre devoir fiduciaire d'investir de manière durable et responsable afin de garantir les rentes de nos assurés pour l'avenir. C'est pourquoi les considérations de durabilité, en particulier l'impact du changement climatique, sont intégrées dans notre approche d'investissement. Ce rapport explique comment nous nous y prenons et ce que nous avons réalisé jusqu'à présent.

Daniel Weiss, président du conseil de fondation

Points forts

- L'ESG fait partie intégrante de la sélection des investissements financiers et des gestionnaires d'actifs externes
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les actions, obligations d'entreprises et immobilier suisse de 50% d'ici 2030 (par rapport à 2019) en vue de limiter le réchauffement climatique de 1,5° C
- Promotion active de solutions climatiques par une allocation ciblée au sein des actions, des obligations (green bonds) et des infrastructures (énergies renouvelables)
- Dialogue sur le climat avec les entreprises et les gestionnaires d'actifs externes
- Adhésion à l'initiative de l'ONU Principes pour l'investissement responsable
- Adhésion à la Net Zero Asset Owner Alliance
- Adhésion à Climate Action 100+
- Le rapport «Novartis in Society» fournit des informations sur l'ESG chez Novartis.¹

Que signifie ESG pour la Caisse de pensions Novartis 1 ?

L'abréviation ESG fait référence à la prise en compte de critères de durabilité dans le choix des placements financiers. Il s'agit notamment de l'impact sur l'environnement (Environment), des relations avec les partenaires sociaux de l'entreprise (Social) et des aspects éthiques de la gestion de l'entreprise (Governance).

¹ https://www.novartis.com/sites/novartis_com/files/novartis-integrated-report-2024.pdf

Stratégie ESG et climatique dans les placements financiers

Juin 2025 (portefeuille de placements à la fin du T1 2025)

Le placement de la fortune de la caisse de pensions est effectué en tenant compte de critères de durabilité dans le but de garantir une utilisation responsable des ressources financières et une gestion efficace des risques ESG. C'est pourquoi la caisse de pensions a adhéré à l'initiative PRI, soutenue par l'ONU, qui a développé six principes pour la mise en oeuvre pratique de la responsabilité fiduciaire. Dans ce contexte, le changement climatique représente un risque considérable et peut potentiellement affecter toutes les classes d'actifs. Afin de contrecarrer les aspects financiers du risque climatique et d'assumer la responsabilité des conséquences climatiques des placements effectués, la caisse de pensions a adhéré à la Net Zero Asset Owner Alliance ainsi qu'à Climate Action 100+.

Initiative PRI pour l'investissement responsable

La mise en oeuvre des six principes sert de base à une création de valeur réussie à long terme des placements. Il s'agit notamment de l'intégration des questions ESG dans l'évaluation des opportunités et des risques de placement, de l'implication active en tant qu'actionnaire, de l'exigence de transparence, de l'acceptation des principes PRI par les gestionnaires de fortune externes mandatés par la caisse de pensions, de l'échange avec d'autres acteurs du marché financier, ainsi que du rapport sur la mise en oeuvre des principes. Ce dernier est disponible sous le titre «Transparency Report of the Novartis Pension Fund» et peut être consulté sur le site Internet des PRI.

Exclusions de placement fondées sur l'éthique

Un élément essentiel de la gestion des risques de durabilité consiste à exclure les entreprises dont les produits ou les pratiques commerciales sont éthiquement douteux. C'est pourquoi aucun investissement direct n'est effectué dans des entreprises qui (a) commettent des violations répétées des droits de l'homme, (b) entretiennent des relations commerciales avec des régimes totalitaires et (c) ont l'armement ou la production de tabac pour activité principale. Une part de chiffre d'affaires de plus de 10 pour cent est considérée comme activité principale. Les actions et les obligations détenues directement sont concernées par les exclusions.

Exclusions de placement justifiées par des risques de durabilité

Étant donné que les entreprises énergétiques, les services publics, les entreprises industrielles et les producteurs de matériaux de base contribuent particulièrement au changement climatique et sont exposés à des incertitudes quant à leurs modèles d'entreprise, les entreprises de ces secteurs doivent présenter des notations de durabilité suffisantes. Pour l'investissement, seules les notations MSCI ESG comprises entre AAA et BB sont prises en compte, c'est-à-dire qu'aucun investissement n'est effectué dans les deux catégories de notation les plus basses (B et CCC). Si une entreprise déjà présente dans le portefeuille est rétrogradée à B ou CCC, l'investissement est vendu dans l'intérêt de l'entreprise. Les actions et les obligations d'entreprises détenues directement sont concernées par les exclusions.

Par ailleurs, le portefeuille d'obligations n'investit pas dans des émetteurs souverains ou quasi-souverains si leur notation MSCI ESG Sovereign est de B ou CCC.

Décarbonisation du portefeuille d'investissement

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement climatique peut être limité à +1,5° C en réduisant les émissions nettes de dioxyde de carbone à zéro d'ici 2050 et celles de tous les autres gaz à effet de serre d'ici 2070, à condition qu'une réduction d'au moins 50% soit réalisée au cours de la décennie en cours. Pour contribuer à cet objectif, auquel la Suisse s'est officiellement engagée, les émissions de gaz à effet de serre des principales classes d'actifs (actions, obligations d'entreprises, immobilier) doivent être réduites de 50% net d'ici 2030 par rapport à 2019. L'objectif de réduction se réfère aux émissions d'exploitation (scope 1) et aux émissions liées à l'achat d'énergie (scope 2). Les émissions de l'ensemble de la chaîne de création de valeur (scope 3) ne sont pas suffisamment rapportées et doivent être estimées à l'aide de modèles. En raison de la grande incertitude des estimations, il n'est donc pas judicieux de fixer un objectif de réduction pour les émissions du scope 3.

Pas de financement des activités liées au charbon dans les secteurs de l'exploitation minière et de l'énergie

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), une stratégie 1,5° C réussie n'est possible que si les pays industrialisés renoncent complètement à l'utilisation du charbon thermique sans captage des émissions d'ici 2030 (et les autres États d'ici 2040). C'est pourquoi la caisse de pensions n'investira plus directement dans des actions ou des obligations d'entreprises dont la part de charbon dans le chiffre d'affaires ou dans la production d'énergie dépasse 10%, ou qui souhaitent augmenter leur capacité de production de charbon. Les obligations vertes sont exclues, car elles financent la transition vers un modèle d'entreprise à plus faibles émissions.

Sélection des meilleures entreprises dont les activités dépendent de manière significative de la production ou de la consommation de pétrole et de gaz naturel

Les entreprises du secteur de l'énergie, les services publics, les entreprises industrielles et les producteurs de matières premières contribuent de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre – en raison de la production de combustibles fossiles, de processus industriels à fortes émissions ou de la fabrication de produits liés à la consommation de combustibles fossiles. En tant qu'investisseurs, nous attendons de ces entreprises qu'elles développent des objectifs d'émissions conformes à l'état des connaissances scientifiques et compatibles avec 1,5° C. Dans le meilleur des cas, l'ensemble de la chaîne de production (c.-à-d. les scopes 1-3) est inclus et une stratégie vérifiable («plan de transition») est développée à cet effet. Dans le cas minimal, l'intensité des émissions provenant de la production propre (scope 1-2) ne devrait pas dépasser la médiane des entreprises comparables. Ce filtre sert de protection supplémentaire des actifs contre l'augmentation des primes de risque pour les entreprises qui contribuent de manière significative au réchauffement climatique.

Financement de solutions climatiques

Afin de permettre l'abandon des énergies fossiles (ainsi que d'autres activités économiques générant des émissions de gaz à effet de serre), les investissements dans des entreprises proposant des solutions climatiques (p. ex. production d'énergie à partir de sources renouvelables, produits et services visant à améliorer l'efficacité énergétique, etc.) L'allocation du portefeuille d'actions en faveur des solutions climatiques doit donc être supérieure à celle de l'indice de référence mondial (MSCI World). En outre, 15% de l'ensemble du portefeuille d'obligations doit être investi dans des green bonds. Pour les placements en infrastructures, l'objectif est également d'investir 15% du compartiment dans des activités de production et de distribution d'énergies renouvelables.

Dialogue sur le climat avec les entreprises (Climate Action 100+)

Le dialogue avec les entreprises représentées dans le portefeuille de placement joue un rôle clé dans leur volonté d'éliminer le plus complètement possible les émissions de gaz à effet de serre dont elles sont responsables (Net Zero) et de fixer des objectifs intermédiaires appropriés à cet effet. Dans l'intérêt d'une influence efficace, la caisse de pensions a rejoint le groupe d'investisseurs Climate Action 100+ en tant que Support Member et soutient ainsi ses exigences en matière de décarbonisation rapide de l'économie réelle, de rapports climatiques pertinents et de responsabilité directe de la direction pour les aspects climatiques matériels de la politique d'entreprise.

Dialogue sur le climat avec les gestionnaires d'actifs externes

Les gestionnaires de fortune externes qui gèrent des compartiments ou des produits de fonds pour le compte de la caisse de pensions doivent, dans la mesure du possible, soutenir la stratégie climatique de la caisse de pensions. A cet effet, un dialogue direct avec les gestionnaires permet d'élaborer leur profil en termes d'objectifs climatiques, d'émissions financées et d'activités de stewardship, et d'en tenir compte lors de l'attribution des mandats.

Exercice des droits de vote des actionnaires

La caisse de pensions attache une grande importance à l'exercice du droit de vote des actionnaires, en particulier pour les propositions de vote ayant une incidence sur le climat. Comme les engagements indirects en actions sont effectués sous forme de fonds de placement gérés activement ou d'Exchange Traded Funds passifs, le droit de vote est détenu par les sociétés de fonds respectives et n'est donc pas exercé directement par la caisse de pensions. Le comportement de vote est contrôlé périodiquement, notamment en ce qui concerne les décisions d'actionnaires ayant un impact sur le climat, signalées par Climate Action 100+. Pour les actions détenues directement, le droit de vote est exercé par UBS Asset Management pour le compte de la caisse de pensions, en tenant compte de critères climatiques.

Alliance Net Zero Asset Owner

Depuis 2022, la caisse de pensions est membre de la Net Zero Asset Owner Alliance, une initiative d'investisseurs soutenue par l'ONU et les PRI, qui a pour objectif la décarbonisation de l'économie réelle et donc des portefeuilles d'investissement sur la base d'un protocole d'action développé en commun. Tous les éléments de la stratégie climatique décrits ci-dessus – décarbonisation, financement de solutions climatiques, ainsi que le dialogue avec les entreprises et les gestionnaires de fortune externes – font partie du protocole d'action («Target Setting Protocol») que la caisse de pensions s'est engagée à respecter vis-à-vis de la Net Zero Asset Owner Alliance.

Scores climatiques suisses

En 2022, le Conseil fédéral suisse a adopté les Swiss Climate Scores, une recommandation de bonnes pratiques pour le reporting climatique des institutions financières. Le présent rapport de durabilité répond en grande partie aux critères minimaux en ce qui concerne l'étendue des informations et le traitement des données. La seule exception est la détermination (facultative) du «potentiel de réchauffement global». Cet indicateur devrait idéalement permettre de déterminer l'augmentation globale de la température si les émissions de gaz à effet de serre financées par le portefeuille d'investissement étaient représentatives de l'économie mondiale. Les incertitudes méthodologiques qui existent actuellement ne permettent toutefois pas de se prononcer de manière fiable sur la compatibilité des placements avec le climat.

Indicateurs climatiques du portefeuille d'investissement

La présentation des indicateurs climatiques se base sur les Swiss Climate Scores. Les détails sont indiqués sous «Explications relatives aux indicateurs climatiques».

1 Émissions de gaz à effet de serre par rapport à la performance économique des entreprises

tCO₂e par million de CHF de chiffre d'affaires (intensité des émissions)

L'objectif est de réduire l'intensité des émissions (scope 1+2) de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019.

Classe d'actifs	Portefeuille	Actifs couverts	Réduction par rapport à 2019	Repère
Actions des pays industrialisés				
Scope 1+2	94,7	100,0%	-42,4%	109,3
Scope 3	720,9	98,7%	-8,4%	771,3
Actions des marchés émergents				
Scope 1+2	237,6	98,5%	-38,8%	338,6
Scope 3	826,8	82,1%	-22,5%	951,4
Obligations d'entreprises				
Scope 1+2	126,0	95,6%	-20,1%	156,1
Scope 3	706,1	92,1%	-16,8%	783,3

2 Émissions de gaz à effet de serre par rapport au capital investi dans les entreprises

tCO₂e par million de CHF Actifs immobilisés (émissions financées)

L'objectif est de réduire les émissions financées (scope 1+2) de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019.

Classe d'actifs	Portefeuille	Actifs couverts	Réduction par rapport à 2019	Repère
Actions des pays industrialisés				
Scope 1+2	30,5	92,9%	-54,1%	36,4
Scope 3	306,9	98,3%	-23,9%	333,8
Actions des marchés émergents				
Scope 1+2	92,9	81,1%	-72,6%	160,6
Scope 3	549,1	81,8%	-22,2%	556,3
Obligations d'entreprises				
Scope 1+2	59,9	92,9%	-8,7%	53,4
Scope 3	367,9	92,1%	-25,8%	402,8

3 Émissions de gaz à effet de serre dans l'immobilier (hors construction/transformation)

kgCO₂e par surface utile (m²)

L'objectif est de réduire les émissions par surface utile (scope 1+2) de 50% d'ici 2030 par rapport à 2019.

Classe d'actifs	Intensité (scope 1+2)	Actifs couverts	Réduction par rapport à 2019	Achat d'énergie fossile/renouvelable
Immobilier Suisse	12,1	87%	-24,8%	69% / 31%

4 Exposition aux combustibles fossiles

Pondération des entreprises représentant plus de 5% du chiffre d'affaires (ensemble de la chaîne de création de valeur)

Classe d'actifs	Charbon	Repère	Pétrole et gaz	Repère
Actions des pays développés	0,5%	1,0%	8,8%	9,2%
Actions des marchés émergents	0,8%	1,5%	3,4%	3,8%
Obligations d'entreprises	0,2%	1,8%	16,0%	9,8%

5 Pourcentage d'entreprises ayant des plans vérifiés de décarbonisation totale (net zéro)

Pondération des entreprises dont les stratégies climatiques ont été déclarées au SBTi ou validées par le SBTi

Classe d'actifs	Objectifs déclarés	Repère	Objectifs validés	Repère
Actions des pays développés	8,8%	9,0%	49,0%	47,5%
Actions des marchés émergents	4,4%	4,7%	18,2%	19,7%
Obligations d'entreprises	14,1%	7,4%	31,9%	32,0%

6 Exercice des droits de vote en 2024 dans les portefeuilles d'actions

Exercice des droits de vote des actions détenues directement délégué à UBS Asset Management

Classe d'actifs	Nombre d'AG	Taux de participation	Pour le management	Contre la gestion
Actions détenues directement	355	94%	89%	11%
Actions des pays développés (fonds)	3737	99%	94%	6%
Actions des marchés émergents (fonds)	4505	99%	83%	16%

Le mandat de vote de la caisse de pensions auprès de la UBS Asset Management comprend toutes les actions détenues directement. Le taux de participation aux AG montre la couverture (pondérée) par nos prestataires de services. «Pour» et «contre» la gestion se réfère au nombre de points à l'ordre du jour des AG participantes.

7 Exercice des droits de vote en 2024 pour les points de l'ordre du jour ayant trait au climat

Points de l'ordre du jour en rapport avec les objectifs d'engagement de Climate Action 100+

Classe d'actifs	Nombre de points à l'ordre du jour	Ordre du jour de la direction	Ordre du jour des actionnaires
Actions détenues directement	11	6× pour 1× contre	3× pour 1× contre
Actions des pays développés (fonds)	46	24× pour	4× pour 18× contre
Actions des pays émergents (fonds)	Pas d'ordre du jour relatif au climat en 2024		

8 Engagement climatique avec les entreprises via Climate Action 100+

Pondération des entreprises investies dans le dialogue avec Climate Action 100+, ainsi que leur part dans les émissions du portefeuille (Scope 1-2)

Classe d'actifs	Poids du portefeuille	Poids du benchmark	Part d'émission du portefeuille	Part des émissions de l'indice de référence
Actions des pays développés	11,9%	13,4%	60,4%	56,9%
Actions des marchés émergents	7,0%	7,8%	26,0%	35,9%
Obligations d'entreprises	19,4%	16,1%	55,6%	62,9%

9 Financement de solutions climatiques

Les solutions climatiques comprennent des produits et des services qui contribuent à la réduction des émissions

Classe d'actifs	Allocation cible	Exposition réelle
Actions des pays développés	Part du chiffre d'affaires des solutions climatiques supérieure à celle du MSCI World	Portfolio: 8,1% MSCI World: 7,7%
Actions des marchés émergents	Part du chiffre d'affaires des solutions climatiques supérieure au MSCI Emerging Markets	Portfolio: 2,4% MSCI EM: 2,6%
Obligations	15% Obligations vertes	12,3%
Infrastructure	15% Énergie renouvelable	13,2%

Explications sur les indicateurs climatiques

1 Émissions de gaz à effet de serre par rapport à la performance économique des entreprises

L'intensité des émissions mesure les émissions par rapport au chiffre d'affaires des entreprises. Les secteurs économiques peuvent être comparés directement entre eux, de même que les actions par rapport aux obligations d'entreprises. Les gaz à effet de serre sont comptabilisés en fonction de leur effet de réchauffement (radiative forcing) équivalent au dioxyde de carbone (tCO₂e).

Pour l'année de référence 2019, les émissions des entreprises en 2019 ont été pondérées par leur part de portefeuille en fin d'année. Pour les données actuelles, les dernières données d'émission disponibles ont été pondérées par la part du portefeuille en mars 2025.

Estimations MSCI ESG pour les émissions de scope 3
Source: MSCI ESG, FactSet

2 Émissions de gaz à effet de serre par rapport au capital investi dans les entreprises

Les émissions financées sont les émissions proportionnelles aux actifs immobilisés investis. Pour le reste, les explications relatives au point (1) s'appliquent.

Source: MSCI ESG, FactSet

3 Émissions de gaz à effet de serre liées aux biens immobiliers (hors construction/rénovation)

La couverture moyenne des données relatives aux émissions des fonds immobiliers et des fondations immobilières suisses s'élève à 87 % de la surface utile.

Source: sociétés de fonds, données pour 2022/2023

4 Exposition aux combustibles fossiles

La chaîne de valeur des fournisseurs d'énergie comprend le mélange de combustibles utilisé pour produire de l'électricité et du chauffage urbain.

Source: MSCI ESG, FactSet, données sur le mix de combustibles en mars 2025

5 Pourcentage d'entreprises ayant des plans vérifiés de décarbonisation totale (net zéro)

Les entreprises peuvent s'engager auprès du SBTi à atteindre un objectif net zéro (objectifs déclarés) et doivent présenter des plans d'entreprise de décarbonisation correspondants dans un délai d'un an. SBTi évalue ensuite si l'ampleur des réductions d'émissions correspond aux directives scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (objectifs validés).

Source: MSCI ESG, FactSet, données SBTi au mois de mars 2025

6 Perception des droits de vote en 2024 dans les portefeuilles d'actions

Les entreprises détenues par plusieurs fonds d'actions sont également comptabilisées de manière cumulative dans le nombre d'AG.

Source: UBS Asset Management, sociétés de fonds

7 Perception des droits de vote en 2024 pour les points de l'ordre du jour relatifs au climat

Sont considérés comme pertinents pour le climat les points de l'ordre du jour désignés par Climate Action 100+ comme pertinents pour les objectifs de politique climatique visés par l'organisation (flagged votes).

Source: Climate Action 100+, données de mars 2025

8 Engagement climatique avec les entreprises via Climate Action 100+

Note de lecture: dans le compartiment «Actions Pays développés», les entreprises ciblées par Climate Action 100+ représentent ensemble 11,9% de la valeur de marché du compartiment. Ces entreprises représentent 60,4% des émissions de gaz à effet de serre (scope 1-2) du compartiment.

Source: MSCI ESG, FactSet, données de mars 2025

9 Financement de solutions climatiques

Les solutions climatiques pour les actions et les placements en infrastructures comprennent les activités commerciales (mesurées par le chiffre d'affaires) qui permettent de remplacer les énergies fossiles ou de réduire l'utilisation d'énergies fossiles (par une meilleure efficacité énergétique). Pour les obligations, on peut en revanche se baser directement sur l'utilisation des fonds à des fins spécifiques des Green Bonds.

Source: MSCI ESG, FactSet, UBS, données de mars 2025

Glossaire

Climate Action 100+	Initiative d'investisseurs visant à ce que les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre du monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique
Décarbonisation	Passage à un mode d'économie (approvisionnement en énergie, production industrielle, agriculture) qui réduit durablement les émissions de gaz à effet de serre, l'objectif à long terme étant une économie largement exempte d'émissions
Émissions de gaz à effet de serre (scope 1, 2, 3)	Ce sont principalement le dioxyde de carbone et le méthane qui contribuent au réchauffement de l'atmosphère terrestre ; les rejets ont lieu pendant la production de l'entreprise (scope 1), lors de la production de l'énergie achetée (scope 2) et surtout en amont et en aval de la chaîne de valeur (scope 3)
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)	Comité fondé par l'ONU qui compile les résultats de la recherche mondiale sur le climat et les présente aux décideurs politiques
Initiative PRI (Principes pour l'investissement responsable)	Initiative d'investisseurs en partenariat avec l'ONU, dont les participants s'engagent à respecter six principes fondamentaux de durabilité
Net Zero Asset Owner Alliance (Alliance des propriétaires d'actifs zéro)	Réseau d'investisseurs institutionnels qui s'engagent à réduire les émissions de gaz à effet de serre de leurs portefeuilles à zéro net d'ici 2050
Net Zero (zéro net)	Mode d'économie sans augmentation de la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère (les émissions inévitables sont absorbées par des procédés techniques) et stocké
Notations MSCI ESG	Évaluation systématique des risques ESG financièrement significatifs d'une entreprise et de la manière dont ces risques sont gérés par l'entreprise
Obligations vertes	Obligations destinées exclusivement au financement d'investissements positifs pour le climat
SBTi (Science-Based Targets Initiative)	Initiative visant à vérifier, sur la base de critères scientifiques, si les objectifs d'émissions des entreprises sont suffisants pour limiter le réchauffement climatique à +1,5° C ou 2,0° C
Solutions climatiques	Pourcentage du chiffre d'affaires réalisé par une entreprise avec des produits ou services liés aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique, à la construction écologique ou à l'agriculture durable
Swiss Climate Scores	Standard de reporting recommandé par le Conseil fédéral sur l'impact climatique des placements financiers
tCO2e	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone

Éditeur :
Caisses de pensions Novartis, Case postale, CH-4002 Bâle

Copyright 2025 Caisses de pensions Novartis

Ce rapport de durabilité est également disponible dans d'autres langues.
Toutes les versions linguistiques peuvent être consultées sur Internet
à l'adresse suivante:

www.pensionskassen-novartis.ch